

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1957 B 00244

Numéro SIREN : 578 502 445

Nom ou dénomination : FIDUCIAIRE DU BAS RHIN SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2023 sous le numéro de dépôt 13419

FIDUCIAIRE DU BAS RHIN
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 000 euros
Siège social : 204 Avenue de Colmar
67100 STRASBOURG
578 502 445 RCS STRASBOURG (57 B 244)

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 06 OCTOBRE 2023

Les soussignés :

- La société **FID INVEST CONSEIL ET EXPERTISE**,
Société à responsabilité limitée au capital social de 8000 €, dont le siège social est situé au 24 avenue de COLMAR 67100 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 811 652 734, représentée par M. Yusuf CINI et M. Michel WEBER agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que co-gérants.

- La société **FIDUCIAIRE DU ROSENMEER**,
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 2513496 €, dont le siège social est situé au 6 RUE D ALTORF 67870 GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saverne sous le numéro 877 489 674, représentée par M. Thierry Maetz agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que président.

- La société **MATHIS INVEST**,
Société civile au capital social de 1000 €, dont le siège social est situé au 204 AV DE COLMAR 67100 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 822 133 443, représentée par M. Yusuf CINI et M. Thierry MAETZ agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que co-gérants.

- Monsieur **Gérard METZINGER**,

- La société **W. AUDIT**,
Société à responsabilité limitée au capital social de 9172 €, dont le siège social est situé au 204 avenue de COLMAR 67100 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 453 704 322, représentée par M. Michel WEBER agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que gérant.

- Monsieur **Michel WEBER**,

- Monsieur **Yusuf CINI**

Détenant ensemble 3 534 parts sociales, soit la totalité des parts de la société FIDUCIAIRE DU BAS RHIN désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société FIDUCIAIRE DU BAS RHIN et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 17 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIERE DÉCISION

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance, décident à l'unanimité le rachat par la Société des 1.270 parts, numérotées 2280 à 3008 et 4290 à 4830 émises par la Société, détenues par la société FIDUCIAIRE DU ROSENMEER, au prix de 1.808,72 euros par part rachetée.

Le prix sera payable comptant à compter de ce jour sous déduction de la somme de 201.500 euros (créance de la Société sur la société FIDUCIAIRE DU ROSENMEER).

L'excédent du prix global de rachat (2.297.074 euros) sur la valeur nominale de l'ensemble des parts sociales rachetées sera imputé sur les postes de réserve suivants AUTRES RESERVES + REPORT A NOUVEAU + RESERVE LEGALE.

DEUXIEME DÉCISION

Les associés, en conséquence de la décision qui précède, décident à l'unanimité la réduction du capital social d'une somme de 179.683 euros, pour le ramener de 500.000 euros à 320.316 euros par annulation des 1270 parts rachetées.

Cette décision est prise sous les conditions suspensives de

- L'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux ou du rejet de celles-ci par la chambre commerciale du Tribunal Judiciaire de Strasbourg, ou en cas d'oppositions valables, que celles-ci n'excèdent pas une somme de 200.000 euros.
- La conclusion d'un engagement de garantit de passif par l'associée retrayante

TROISIEME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité, comme conséquence des décisions précédentes et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives qui y sont énoncées, de modifier les articles 7 et 8 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 7 – APPORTS FORMATION DU CAPITAL SOCIAL

Il est ajouté l'alinéa suivant :

"Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 06 OCTOBRE 2023, le capital social a été réduit d'une somme de 179.683 euros, pour être ramené de 500.000 euros à 320.316 euros par rachat et annulation de 1.270 parts sociales."

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL PARTS SOCIALES

"Le capital social est fixé à TROIS CENT VINGT MILLE TROIS CENT SEIZE EUROS (320.316 euros).

Il est divisé en 2264 parts sociales, entièrement libérées, et attribuées aux associés, savoir

- | | |
|--|------------|
| - Gérard METZINGER, une part sociale, numérotée 4289, ci | 1 part |
| - La société MATHIS INVEST, trois cent seize parts sociales, numérotées 717 et de 1 177 à 1 491, ci | 316 parts |
| - Yusuf CINI, une part sociale, numérotée 2058, ci | 1 part |
| - La société FID INVEST CONSEIL ET EXPERTISE, trois cent trente huit parts sociales, numérotées 718 à 834 , de 2059 à 2279 , ci | 338 parts |
| - Michel WEBER, quatre cent trente et une parts sociales, Numérotées de 835 à 1000, 1952 à 2057, 3009 à 3 053, et de 4 831 à 4 944, ci | 431 parts |
| - W. AUDIT, mille cent soixante-dix-sept parts sociales, Numérotées de 502 à 716, 1 502 à 1951 et de 4 945 à 5 456 , ci | 1177 parts |

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 2264 parts."

Le reste de l'article demeure inchangé.

QUATRIEME DÉCISION


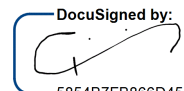
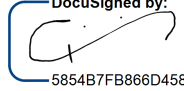
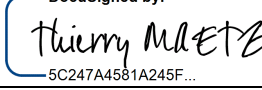



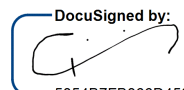
Les associés donnent tous pouvoirs à la gérance à l'effet de procéder au rachat des parts sociales, de payer le prix comptant et de constater dans un acte unique la réalisation de la condition suspensive, le rachat et l'annulation des parts rachetées ainsi que la réalisation définitive de la réduction de capital et de la modification des statuts.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal et des actes subséquents à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au gérant qui le reconnaît.

Les présentes ont été conclues à titre d'écrit sous forme électronique ayant la même valeur probante que l'écrit sur papier suivant les dispositions de l'article 1366 du Code Civil et signées par voie électronique au moyen d'un procédé fiable d'identification mis en œuvre par DocuSign, garantissant le lien de chaque signature avec le présent acte conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.

<p>La société FID INVEST CONSEIL ET EXPERTISE</p> <p>Michel WEBER</p> <p>Yusuf CINI</p>	<p>DocuSigned by:  530EE73BCB704D3...</p> <p>DocuSigned by:  5854B7FB866D458...</p>
<p>La société MATHIS INVEST</p> <p>Yusuf CINI</p> <p>M. Thierry MAETZ</p>	<p>DocuSigned by:  5854B7FB866D458...</p> <p>DocuSigned by:  5C247A4581A245F...</p>
<p>Monsieur Gérard METZINGER</p>	<p>DocuSigned by:  65C102098EAE41A...</p>
<p>La société W. AUDIT</p> <p>Michel WEBER</p>	<p>DocuSigned by:  530EE73BCB704D3...</p>
<p>Monsieur Michel WEBER</p>	<p>DocuSigned by:  530EE73BCB704D3...</p>
<p>Monsieur Yusuf CINI</p>	<p>DocuSigned by:  5854B7FB866D458...</p>